



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0413

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Corbas**

objet : **Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Lyon-Corbas - Collège des collectivités territoriales - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0413**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Corbas

objet : **Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Lyon-Corbas - Collège des collectivités territoriales - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

En application des articles L 571-13 et R 571-70 et suivants du code de l'environnement, l'aérodrome de Corbas dispose d'une CCE, créée par arrêté préfectoral.

La CCE est consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement. Elle est consultée sur la modification ou la révision du plan d'exposition au bruit (PEB). Elle peut également, de sa propre initiative, émettre des recommandations sur ces questions. La CCE coordonne, le cas échéant, la rédaction des documents écrits qui formalisent les engagements pris par les différentes parties intéressées à l'exploitation de l'aérodrome, en vue d'assurer la maîtrise des nuisances liées à cette exploitation.

Elle assure, notamment, le suivi de la mise en œuvre des chartes de qualité de l'environnement et en matière de bruit dû au transport aérien. Elle peut saisir l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaire (ACNUSA) de toute question environnementale et de toute demande d'étude ou d'expertise.

La CCE de l'aérodrome de Lyon-Corbas a été instituée en 1988. La Métropole de Lyon est compétente en matière du cadre de vie par la lutte contre les nuisances sonores au titre de l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). La Métropole siège aussi en qualité d'exploitant de l'aérodrome.

II - Modalités de représentation

Présidée par le Préfet, la CCE de l'aérodrome de Corbas est constituée de représentants des collectivités locales, des professions aéronautiques et des associations concernées par le PEB.

La composition de la commission est entérinée par décision préfectorale, répartissant sa composition en 3 collèges, dotés de membres titulaires et suppléants :

1° - au titre des professions aéronautiques :

- 1 représentant des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome,
- 4 représentants des usagers de l'aérodrome,
- 1 représentant de l'exploitant de l'aérodrome, soit la Métropole.

2° - au titre des représentants des collectivités territoriales :

- 2 représentants de la Métropole,
- 2 représentants des communes concernées par le bruit de l'aérodrome hors Métropole (Chaponnay, Marennes),
- 2 représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3° - au titre des associations :

- 2 représentants des associations de riverains de l'aérodrome, désignés par le Préfet,
- 2 représentants de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), désignés par le Préfet,
- 2 représentants du collectif d'associations de protection de l'est lyonnais, désignés par le Préfet.

Des suppléants sont désignés dans les mêmes conditions que les titulaires.

La Métropole dispose donc :

- au titre du collège des collectivités territoriales, de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants,
- au titre du collège des professions aéronautiques, d'un titulaire et d'un suppléant.

Par délibération du Conseil n° 2020-0060 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné en tant que titulaires et en tant que suppléants au sein de la CCE de l'aérodrome de Lyon-Corbas :

	Titulaires	Suppléants
collège des collectivités territoriales	1 - Pierre Athanaze	1 - Pierre-Alain Millet
	2 - Nathalie Dehan	2 - Jérémy Camus
collège des professions aéronautiques	1 - Véronique Denise Giromagny	1 - Gilles Roustan

Suite à la démission de monsieur Gilles Roustan de ses fonctions de Conseiller métropolitain, il est proposé au Conseil de désigner un représentant suppléant pour pourvoir le poste ainsi vacant au sein du collège des professions aéronautiques de la CCE de l'aérodrome de Lyon-Corbas ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne Mme Christine ETIENNE en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du collège des professions aéronautiques de la CCE de l'aérodrome de Lyon-Corbas.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.